

ANNEE 2021

SEANCE PUBLIQUE DU 8 MARS 2021

Délibération n°

2021019

Date de convocation: 03/03/2021

Date d'affichage: 10/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents 20 **Pouvoirs** 3 Nombre de votants 23

Vote: 23 (dont 3 pouvoirs)

Pour: 21

Abstentions: 2 (Mme Bénédicte LARCEBEAU & M. Philippe BIGOTEAU)

Adopté à la Majorité

DELIBERATION DU CON Affiché le MUNICIPATITE CO ID: 064-216401000-20210308-2021019-DE

COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 mars 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents: M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Christian GARRIGUES, Philippe ENSALES.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ROSPIDE, Bénédicte ETCHART, Nathalie HARAN, Marie LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS.

Absents excusés: Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

O.J n°9: Acquisition de la parcelle cadastrée AN 0368 en vue d'y créer un parking

Rapporteur: Monsieur le Maire

Soucieuse d'organiser, de sécuriser et de faciliter l'accès du chemin de halage aux familles et aux personnes le fréquentant pour des pratiques sportives ou de détente, Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'une parcelle située en bordure du chemin de Jantot.

Cette acquisition permet d'envisager la création d'un parking perméable mixte (herbe – enrobé).

Après discussion avec le propriétaire de la parcelle AN 0368, il en ressort:

- que le terrain à acquérir par la commune est cadastré section AN n°0368, d'une superficie totale de 822 m²;
- que le prix au m² s'élève à 1 €, soit 822 € pour 822 m².

Envoyé en préfecture le 10/03/2021

Reçu en préfecture le 10/03/2021

Affiché le



ID: 064-216401000-20210308-2021019-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
- APRES en avoir délibéré,
- APPROUVE le principe d'acquisition de la parcelle cadastrée
 AN 0368, d'une superficie totale de 822 m² au prix de 1€ /m², soit un total de 822 € (huit cent vingt-deux euros);
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés au nom et pour le compte de la commune : promesse de vente, acte authentique et dépôt de pièces relatives à ce dossier, ainsi que tous documents nécessaires à l'accomplissement de cette démarche;
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier au nom et pour le compte de la commune.

Fait à Bassussarry, le 8 mars 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE